



Commune de La Neuveville



Commune mixte de Plateau de Diesse



Commune de Nods



### Zone de détente de St-Joux - Réouverture de la berge...



Le département de la gestion du territoire a le plaisir d'informer que la berge de St-Joux a été rouverte au public dès le 17 juillet 2020.

Les investigations techniques, mesures et contrôles des mouvements de terrain ont confirmé que la rive pouvait être utilisée sans risque (à l'exception d'un secteur de quelques dizaines de mètres).

Des travaux de stabilisation du terrain et de



réaménagements paysagers seront réalisés de l'automne 2020 au printemps 2021 et le site sera intégralement rouvert au public pour l'été 2021.

Nous invitons les baigneurs et les usagers du bord du lac à utiliser la zone de détente de St-Joux en respectant les consignes de prudence affichées.

**Profitez sans attendre de St-Joux et passez un bel été au bord du lac de Bienne !!!**

#### AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

**Nous vous informons que l'Agence AVS est exceptionnellement fermée jusqu'au 14 août 2020.** Elle rouvrira le lundi 17 août 2020 à 08h30.

Si besoin ou en cas d'urgence, veuillez contacter la caisse de compensation du canton de Berne au 031 379 79 79 ou via son site Internet [www.akbern.ch](http://www.akbern.ch)

Nous vous remercions pour votre compréhension.

AGENCE AVS

#### Avis de construction

**Requérante :** Mme Heidrun Schläfli, chemin de Lorettes 10, 2520 La Neuveville.

**Projet :** Installation d'une pompe à chaleur extérieure, au chemin des Lorettes 10, sur la parcelle no 941, ban de La Neuveville.

**Zone :** H2.

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 7 août 2020 au 7 septembre 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 7 août 2020  
Municipalité de La Neuveville

#### Avis de construction

**Requérant :** M. Gérald Laubscher, rue des Mornets 23, 2520 La Neuveville.

**Auteur du projet :** M. Norbert Oechsli, chemin des Peupliers 11, 2520 La Neuveville.

**Projet :** Agrandissement de la maison existante, à la rue des Mornets 23, sur la parcelle no 1100, ban de La Neuveville.

**Zone :** H2.

**Dimensions :** Selon plans déposés.

**Genre de construction :** Fondation : béton armé. Construction portante : Parois : briques terre cuite ; Plafonds : bois. Façades : briques terre cuite et isolation périphérique ; Couleur : blanc. Toit : plat ; Matériel : bois ; Couleur : gravier gris.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 7 août 2020 au 7 septembre 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 7 août 2020  
Municipalité de La Neuveville

#### Avis de construction

**Requérante:** Verein Trailnet Region Biel, c/o M. Serge Rau, Stockackerweg 8d, 2564 Bellmund.

**Auteur du projet:** Think & Build Velosolution GmbH, c/o M. Dave Tschumi, Via Stenna 4, 7017 Flims.

**Emplacement:** parcelles nos 891 et 1193.01, au lieu-dit: "Saint-Joux", commune de La Neuveville.

**Projet:** construction d'une pumptrak: piste gou-

dronnée vallonnée, multi-usages, pour moyen de déplacement à roulette non-motorisée, place d'entraînement douce ouverte pour tout public. Infiltration des eaux de pluie à travers des bandes herbeuses.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** PPR "St-Joux - Larrus".

**Zone de protection:** IFP 1001 "Rive gauche du Lac de Bienne".

**Dérogations:** art. 6 al. 3 LRLR, 5 et 8 bis du règlement de quartier "St-Joux - Larrus".

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juillet 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

#### AVIS DE TRAVAUX PERTURBATIONS SUR LE TELERESEAU

Chers clients,

L'entreprise Video2000 est mandatée pour la modernisation du télé-réseau de La Neuveville. Ce qui pourra provoquer de possibles perturbations de tous les services télé-réseau sur notre commune. (TV numérique, la radio, l'accès Internet ainsi que la téléphonie fixe).

Ces travaux de maintenance / modernisation sont planifiés durant la période :

**de février à octobre 2020**

Nous vous demandons de réserver un bon accueil et de laisser entrer les techniciens mandatés.

Nous mettons un point d'honneur à fournir des services toujours plus performants et de qualité en investissant continuellement dans notre réseau.

Nous remercions d'avance notre clientèle de sa compréhension.

Le team du service de l'équipement





## MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

## ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur la dépense périodique de CHF 141'520.- par année pour une durée de 5 ans (2020-2024) afin d'assurer le service des bons de garde a été publié dans la feuille officielle d'avis no 25 du 26 juin 2020 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum n'a été déposé à son encontre durant cette période. L'arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Neuveville, le 7 août 2020

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

## MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

## ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation du Règlement de la crèche municipale Bidibule a été publié dans la feuille officielle d'avis no 25 du 26 juin 2020 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Le règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2020.

La Neuveville, le 7 août 2020

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

## MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

## ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation de la révision partielle du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois (CRC) a été publié dans la feuille officielle d'avis no 25 du 26 juin 2020 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Cet arrêté entre en vigueur le immédiatement.

La Neuveville, le 7 août 2020

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

Service des eaux TLN - Qualité de l'eau potable  
La Neuveville, premiers 6 mois 2020

(Conformément à l'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessible au public OPBD)

Qualité de l'eau	La Neuveville
Année d'analyse	2020
Nombre d'habitants approvisionnés	3833 habitants (dans la zone de distribution)

## Qualité hygiénique

L'eau potable distribuée par TLN correspondait à l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD 817.022.11), à l'exception du métabolite de chlorothalonil R 471 811.

## Bactériologie

Dans l'ensemble du réseau, l'eau de La Neuveville, Ligerz, Twann-Tüscherz dans les premiers 6 mois de l'année 2020 est de très bonne qualité bactériologique.

Bactéries	Unité	Minimum décelé	Moyenne	Maximum décelé	Valeur limite Tolérée	Nombre d'analyse	Nombre d'échantillons non conformes
Germes aérobies mésophiles	KBE/ml	0	11	20	300	14	0
E. Coli	KBE/100ml	0	0	0	0	14	0
Entérocoques	KBE/100ml	0	0	0	0	14	0

## Physico-chimie :

Température :	°C		7.6-14.5	8-15	(Ve)
Dureté de l'eau :	°fH.		27.0-29.8		
L'eau fournie à La Neuveville est une eau moyennement dure.					
pH :			7.8-8.1	6.8-8.2	(Vd)
Turbidité :	UT/F		0.1-0.3	1.0	(Vd)
Calcium (Ca), dissout :	mg/l		82.7-99.8		
Magnésium (Mg) dissout :	mg/l		14.0-16.1		
Potassium (K):	mg/l		2.7-2.9	<5	(Ve)
Sodium (Na):	mg/l		9.9-11.8	200	(Vm)
Nitrates (NO3):	mg/l		1.9-37.0	40	(Vm)
Sulfates (SO4):	mg/l		8.8-17.5		
Ammonium (NH4):	mg/l		0.01-0.05	0.1	(Vm)
Nitrites (NO2) :	mg/l		<0.005	0.1	(Vm)
Acide sulfonique de chlorothalonil R417888	µg/l	valeurs moyenne	0.028	0.1	(Vm)
Acide sulfonique de chlorothalonil R471811	µg/l	valeurs moyenne	0.32	0.1	(Vm)
Acide sulfonique de chlorothalonil R611968	µg/l		<0.025	0.1	(Vm)
Acide sulfonique de chlorothalonil S548581	µg/l		<0.025	0.1	(Vm)
Acide sulfonique de chlorothalonil S507900	µg/l		<0.025	0.1	(Vm)

(Vd)= Valeur directrice (Vm)= Valeur maximale (Ve)= Valeur empirique

**Important :** même en cas de dépassement éventuel de la valeur maximale de l'acide sulfonique de chlorothalonil R471811, la consommation de l'eau du robinet reste sûre. La valeur maximale prévue par la loi de 0,1 microgramme/litre est une valeur de précaution et a donc été fixée à un niveau très bas. Son dépassement indique un problème de qualité des eaux souterraines, que le distributeur d'eau et les autorités se doivent de corriger à moyen terme. La valeur maximale ne permet en revanche pas d'affirmer si son dépassement a effectivement des conséquences pour la santé.

## Provenance de l'eau

Le 100 % de l'eau potable provient de la nappe phréatique du Pré-de-La-Tour à La Neuveville.

## Traitement de l'eau

Eau de nappe : Désinfection par UV.

Protection du réseau par chloration avec l'hypochlorite de sodium (0.05mg/l de chlore libre)

## Pour d'autres renseignements

Service des eaux TLN

2514 Ligerz / Dorfasse 22

Tél. 032 315 51 82 / Thomas Scholer

E-mail : [info@tln-aqua.ch](mailto:info@tln-aqua.ch)

## MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

## ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur le crédit d'engagement de CHF 574'650.- TTC pour la réalisation d'un projet d'assainissement et de stabilisation de la berge à St-Joux, comprenant la remise en état de l'aménagement paysager du secteur, a été publié dans la feuille officielle d'avis no 25 du 26 juin 2020 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. L'arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Neuveville, le 7 août 2020

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

## MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

## ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur le Règlement sur les honoraires et les indemnités, qui abroge le Règlement sur les indemnités des autorités communales et fonctions diverses, a été publié dans la feuille officielle d'avis no 25 du 26 juin 2020 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Le règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La Neuveville, le 7 août 2020

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone







## Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2020, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.12.2020	01.01.2021	Vacances de Noël

## Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

## Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

## Avis de construction

Requérant: Mme Claudia Antoniazzi, Sous Banbois 34, 2515 Prêles

Auteur du projet: W&M Architectes Sàrl, Verger l'Ecuyer 4, 2068 Hauterive

Propriétaire foncier: Mme Janine Senn, Planzerfeldstrasse 40, 5445 Eggenwil

Projet: Construction d'une villa individuelle, parcelle no 2754, Ch. des Saigneules 21b, Village de Prêles

Zone: H1

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. A partir du lundi 20 juillet 2020, la commune sera fermée. Afin de pouvoir consulter le dossier pendant la fermeture estivale, merci d'appeler le no 079 444 78 87 afin de pouvoir fixer un rendez-vous.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 juillet au 9 août 2020. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 10 juillet 2020  
Secrétariat communal

## Avis de construction

Requérants: Mmes Magali Chirizzi et Florine Némitz, Römerstr. 15, 2560 Nidau

Auteur du projet: MRS Créhabitat SA, Commu-

nance 26, 2800 Delémont

Propriétaires fonciers: Mmes Magali Chirizzi et Florine Némitz, Römerstr. 15, 2560 Nidau

Projet: Construction d'une villa individuelle avec place couverte et réduit, parcelle no 2750, Ch. des Saigneules 19, Village de Prêles

Zone: H1

Dérogation: à l'art. 67 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. A partir du lundi 20 juillet 2020, la commune sera fermée. Afin de pouvoir consulter le dossier pendant la fermeture estivale, merci d'appeler le no 079 444 78 87 afin de pouvoir fixer un rendez-vous.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 juillet au 9 août 2020. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 10 juillet 2020  
Secrétariat communal

## Avis de construction

Requérant: John Schwab SA, Platanenstrasse 7, 3236 Gampelen

Auteur du projet: Schwab-System, John Schwab SA, 3236 Gampelen

Propriétaire foncier: M. Pierre Weber, Rue de l'Elfenau 12, 2502 Bienne

Projet: Modification du permis du 17.09.19. Modifications de la disposition intérieure du rez de chaussée et de l'étage, des dimensions des fenêtres, ajout d'un velux en toiture, création d'une pergola, pose d'une piscine hors sol chauffée et suppression du balcon, parcelle 2761, Ch. des Fleurs 4, Village de Prêles

Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. A partir du lundi 20 juillet 2020, la commune sera fermée. Afin de pouvoir consulter le dossier pendant la fermeture estivale, merci d'appeler le no 079 444 78 87 afin de pouvoir fixer un rendez-vous.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 juillet au 9 août 2020. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 10 juillet 2020  
Secrétariat communal

## Dépôt public selon l'article 60 LC et 54 al. 2 LCO

Commune mixte de Plateau de Diesse

Plan de quartier « Les Epinettes » et procédure de constatation de la nature forestière au sens de l'article 10, alinéa 2 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (Lfo) ; dépôt public

Conformément à l'article 60 de la loi sur les constructions (LC ; RSB 721.0) et à l'article 6, alinéa 1 de la loi de coordination (LCoord ; RSB 724.1), le Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse dépose publiquement le plan de quartier "Les Epinettes" (règlement, plan et examens préalables), la modification partielle du plan d'aménagement local (PAL) de la localité de Prêles et la constatation de la nature forestière conformément à l'article 4 de la loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts (LCFo) et à l'article 2 de l'ordonnance cantonale du 29 octobre 1997 sur les forêts (OCFo).

Dérogations :

- Dérogation pour des interventions dans les haies et les bosquets, au sens de l'article 18, alinéas 1bis et 1ter de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, de l'article 18, alinéa 1g de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP), ainsi que l'article 27 de la loi cantonale sur la protection de la nature sur la parcelle 2323.

- Dérogation pour des interventions sur les populations de plantes protégées, au sens de l'article 20 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, de l'article 20 de l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage, de l'article 15 de la loi cantonale sur la protection de la nature et des articles 19 et 20 de l'ordonnance cantonale sur la protection de la nature sur la parcelle 2323.

- Dérogation pour des interventions dans les habitats naturels d'animaux protégés au sens de l'article 20 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, de l'article 20 de l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage, de l'article 15 de la loi cantonale sur la protection de la nature et des articles 25, 26 et 27 de l'ordonnance cantonale sur la protection de la nature sur la parcelle 2323.

Les documents sont déposés au secrétariat communal pendant 30 jours, du 10 juillet au 9 août 2020 inclus.

A partir du lundi 20 juillet 2020, la commune sera fermée. Afin de pouvoir consulter le dossier pendant la fermeture estivale, merci d'appeler le no 079 444 78 87 afin de pouvoir fixer un rendez-vous. Les documents de la publication peuvent aussi être consultés sur le site internet de la commune.

Les oppositions ou les déclarations de réserve de droit, écrites et motivées, doivent être adressées au secrétariat communal pendant la durée du dépôt public.

Prêles, le 10 juillet 2020  
Le Conseil communal

## APPARTEMENT À LOUER À DIESSE

La commune met en location, pour le 1<sup>er</sup> octobre 2020, à la Route de Nods 2 à Diesse (école au centre du village):

Un appartement de 4 pièces, au 1<sup>er</sup> étage, avec galetas, place de parc et jardin privatif à l'arrière du bâtiment

Loyer mensuel de Fr. 1'200.-

(place de parc et charges comprises, sauf électricité).

En cas d'intérêt ou pour tout renseignement, merci de vous adresser à l'administration communale au 032 315 70 70.

L'administration communale

## PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES



### Stationnements du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie, entre 14h30 et 15h30

17 août (lundi), 29 août, 12 septembre, 26 septembre

L'administration communale

**TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET  
VENTE DE BOIS DE FEU**

Les personnes intéressées à l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87.

Du bois de feu 100 % hêtre sec est disponible en toute longueur. La livraison se fait à domicile.

Pour le prix, veuillez-vous adresser directement à M. Ph. Mottet.

Commune mixte de Plateau de Diesse  
et Commune Bourgeoise de Prêles

**COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE**

Les personnes intéressées par une commande groupée d'huile de chauffage sont priées de remplir le questionnaire ci-dessous et de l'envoyer directement par poste à Mme Alexia Lecomte, Route de Prêles 15, 2516 Lamboing, 078 865 80 60, ou par courriel à [lecomte.a@hotmail.com](mailto:lecomte.a@hotmail.com) d'ici au **vendredi 14 août 2020 au plus tard**.

a) Je passe commande de ..... litres d'huile de chauffage.

ou

b) Je passe commande du plein de ma citerne, soit ..... litres d'huile de chauffage.

Qualité  ECO

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

NPA/Localité : .....

No de tél. : .....

Signature : .....

Date : .....

**La livraison est prévue  
début septembre 2020**

**FEUX D'ARTIFICE DU 1<sup>er</sup> AOÛT 2020**

Le Conseil communal tient à remercier M. Frédéric Gauchat pour le tir du magnifique feu d'artifice du 1<sup>er</sup> août 2020, qui aura permis tout de même d'un peu célébrer cette fête nationale, en dépit des restrictions mises en place en raison de la pandémie de coronavirus. Nos remerciements s'adressent également au corps des Sapeurs-pompiers du Plateau, qui nous ont prêté leur concours pour assurer la sécurité de cet événement.

Le Conseil communal

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE  
AUX AYANTS DROIT DE VOTE  
EN MATIÈRE COMMUNALE  
CONVOCATION**

à l'Assemblée communale du **mardi 25 août 2020 à 19 h 30**, à la Salle du Battoir à Diesse (**ouverture des portes à 19 heures pour enregistrement**)

ORDRE DU JOUR

**1. Approbation du compte 2019 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse**

a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2019

b) Approbation du compte 2019 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

**2. Approbation du compte 2019 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse**

a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2019

b) Approbation du compte 2019 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

**3. Approbation du compte 2019 du Collège de district de La Neuveville**

a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2019

b) Approbation du compte 2019 du Collège de district de La Neuveville

**4. Présentation des comptes communaux 2019**

a) Introduction

**5. Approbation du compte 2019 de la Commune mixte de Plateau de Diesse**

a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2019

b) Présentation des arrêtés de compte

c) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification

d) Approbation du compte 2019 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

**6. Approbation du Règlement de la crèche communale "La Luciole"**

a) Présentation du Règlement

b) Approbation du Règlement de la crèche communale "La Luciole"

**7. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 610'000.00 pour le remplacement des conduites, mise en séparatif et assainissement des chemins des Charmilles et du Verger à Lamboing**

a) Présentation du dossier

b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 610'000.00 pour le remplacement des conduites, mise en séparatif et assainissement des chemins des Charmilles et du Verger à Lamboing

**8. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 312'000.00 pour la réduction des eaux claires parasites (ECP) dans le réseau des canalisations d'eaux mixtes à Lamboing**

a) Présentation du dossier

b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 312'000.00 pour la réduction des eaux claires parasites (ECP) dans le réseau des canalisations d'eaux mixtes à Lamboing

**9. Approbation des modifications apportées au Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétence (CRC) et de PCI du Jura bernois**

a) Présentation des modifications, qui consistent en la suppression des articles

- 2, alinéa 3

- 15, lettre e)

- 23, alinéa 4

b) Approbation des modifications apportées aux arts. 2, alinéa 3, 15, lettre e) et 23 al. 4 du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétence (CRC) et de PCI du Jura bernois

**10. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 175'000.00 pour la création d'un "Pump-track", Les Joncs, Prêles**

a) Introduction par la commune

b) Présentation du dossier par le Groupe de travail

c) Demande de subventionnement auprès du Conseil du Jura bernois déposée et état actuel du financement participatif

d) Approbation du crédit d'engagement de CHF 175'000 pour la création d'un «Pump-track» à Prêles

**11. Assermentation de la nouvelle Conseillère communale élue le 1<sup>er</sup> mars 2020**

a) Promesse solennelle de Mme Catherine Favre Alves

**12. Informations du Conseil communal****13. Divers et imprévus****Informations :**

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet : [http://www.leplateaudiedesse.ch/la\\_commune/assemblees\\_communales](http://www.leplateaudiedesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

• En raison de la crise pandémique actuelle, le Conseil communal a adopté un certain nombre de mesures de protection, à savoir la garantie d'une distanciation physique des ayants droit, ainsi que la mise à disposition de masques chirurgicaux.

• Dans l'optique de pouvoir assurer le traçage et ainsi éviter une propagation de l'épidémie, nous procéderons au relevé de l'identité et des coordonnées complètes de chaque citoyen présent.

• Afin de fluidifier l'enregistrement des ayants droit nous les invitons à se présenter dès 19 heures au Battoir de Diesse, afin de garantir l'ouverture de la session à l'heure dite.

Le Conseil communal rend expressément attentifs les ayants droit au changement de l'heure de convocation à l'Assemblée communale, qui a été avancée à 19 h 30.

**A noter que la prochaine Assemblée communale a d'ores et déjà été fixée au mardi 22 septembre 2020, toujours à 19 h 30 au Battoir de Diesse**

Prêles, le 10 juillet 2020

**FERMETURE DU CH. DES SAIGNEULES  
LES HAUTS-DE-PRÊLES**

Dans le cadre des travaux de l'équipement des 6 parcelles des Hauts-de-Prêles y compris de la construction de la nouvelle route d'accès, le Ch. des Saigneules, entre les bâtiments 17a et 23, sera fermé à la circulation du 17 août au 28 août 2020. Une signalisation spécifique sera mise en place.

Nous comptons sur votre compréhension.

Administration communale

**LE SAGEX PEUT ÊTRE  
DÉPOSÉ À LA DÉCHETTERIE**

Le Conseil communal souhaite rappeler aux usagers que le Sagex (polystyrène expansé (PSE) peut être déposé **gratuitement** à la déchetterie de Diesse. Cette démarche est utile pour éviter que ce déchet volumineux n'engendre vos poubelles et puisse à l'occasion créer des dysfonctionnements dans l'utilisation des conteneurs semi-enterrés.

Le Conseil communal

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)





## HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

Vous trouvez toutes les informations relatives à la déchetterie sur le site [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) ou par le biais de l'application pour smartphone, ou sur le calendrier des déchets que vous avez reçu en début d'année



à télécharger dans l'AppStore ou sur Googleplay  
ADMINISTRATION COMMUNALE



COUPURE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ



## ANNONCE DE COUPURE D'ÉLECTRICITÉ

Afin de procéder à des travaux de maintenance, le courant sera coupé dans tout le village le

**Samedi 29 août 2020 de 08 h 00 à 16 h 30**

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex., pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Si vous possédez une installation destinée à injecter du courant sur le réseau (photovoltaïque etc.) celle-ci se déconnectera automatiquement du réseau. Veuillez donc la contrôler une fois le courant rétabli.

Les heures d'interruption et de rétablissement sont indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Administration communale

## DÉPÔT PUBLIC

Le conseil communal de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'il met en dépôt public du 7 août au 7 septembre 2020

- Les modifications du règlement d'organisation du Syndicat de communes du centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois

Ces documents, en vertu de l'art. 54 de la LCo, sont déposés publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous.

Ces objets seront soumis pour approbation lors de l'assemblée communale du 8 septembre 2020.

CONSEIL COMMUNAL

## DÉMENTI À L'ANNONCE DU DÉPART DE MADAME SUNIER

Dans le Courrier du 10 juillet nous avons annoncé le départ de Madame Viviane Sunier. La lecture de l'article laissait à penser que Madame Sunier était malade. Or, il n'en est rien.

Il s'agit d'une erreur impardonnable de notre part qui s'est glissée lors de la préparation du texte.

Madame Sunier est donc en santé. Jamais, d'ailleurs, durant ses 16 années d'activité, elle ne s'est absentée pour une maladie quelconque.

Nous présentons nos plus sincères excuses à Mme Viviane Sunier pour le tort subi.

Conseil communal

## Commune mixte de Nods

### PLANTATION ET ÉLAGAGE DES ARBRES, HAIES VIVES, BUISSONS ET CULTURES AGRICOLES LE LONG DES CHEMINS DU REMANIEMENT

#### Profil d'espace libre

L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins.

La largeur libre doit être de 0.50 m au moins.

Aux points dangereux, les arbres, haies vives, buissons, cultures maraîchères et agricoles (par exemple : le maïs et autres céréales) doivent être plantés à une distance suffisante par rapport à la chaussée, ceci pour éviter un élagage ou un fauchage prématuré.

Nous prions tous les propriétaires concernés d'effectuer l'élagage nécessaire

**d'ici au 31 août 2020**

ADMINISTRATION COMMUNALE

## Avis de construction

**Requérants :** Daniel et Jeanne Uhlmann, Chemin de Plein Vent 7, 2518 Nods

**Auteur du projet :** N. Marti SA, Rue de la Gare 3, 2520 La Neuveville

**Projet :** Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur en façade Ouest, sur RF 2512 du ban de Nods, Chemin de Plein Vent 7, 2518 Nods

**Zone :** H2

**Dérogation :** Aucune

**Dimensions :** suivant plans

**Protection des eaux :** S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 07.08.2020

Administration communale



## ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

**Mardi 8 septembre 2020 à 20.00 heures**  
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

### 1. Ouverture de l'assemblée

### 2. Comptes 2019

- a) Présentation
- b) Rapport de la fiduciaire
- c) Approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
- d) Approbation des comptes du Collège de District
- e) Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers
- f) Approbation des comptes communaux

### 3. Approbation des modifications du règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois

- a) Présentation des modifications, soit la suppression de 3 articles : article 2 alinéa 3, article 15 lettre e et article 23 alinéa 4
- b) Approbation des modifications

### 4. Communications du Conseil communal

### 5. Divers

En raison de la crise du COVID-19, un plan de protection a été mis en place. Les principaux éléments sont la désinfection des mains à l'entrée, la remise d'un masque de protection et l'écartement des chaises. En outre, afin de garantir la traçabilité, l'identité des participants ainsi qu'un numéro de téléphone seront relevés et chaque citoyen se verra attribué une place numérotée. Afin d'assurer la fluidité des enregistrements, les portes seront ouvertes à 19 h 30 et nous invitons les ayants droit à se présenter assez tôt.

Les personnes malades doivent en tout cas rester à la maison de même que les personnes qui vivent avec une personne malade ou qui ont eu un contact étroit avec elle. Les recommandations respectives de l'OFSP relatives à l'isolement et à la quarantaine, ainsi que les directives et les instructions des services cantonaux compétents s'appliquent ici.

La participation de personnes vulnérables à l'Assemblée communale est en fin de compte une décision individuelle et est soumise à la responsabilité personnelle de chaque individu.

Nods / 07.08.2020

CONSEIL COMMUNAL

## FERMETURE DE LA NEUVE ROUTE

En raison de travaux à l'intersection du Chemin de la Neuve Route et le Chemin des Mulets, la chaussée sera fermée à la circulation du

**LUNDI 10 août 2020 au SAMEDI 15 août 2020**

D'avance merci de respecter la signalisation qui sera mise en place.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Administration communale



### Coronavirus Le Conseil-exécutif favorable à une autorisation obligatoire pour les grandes manifestations

Le gouvernement du canton de Berne est favorable à une autorisation obligatoire pour les grandes manifestations rassemblant plus de 1000 personnes. Toutefois, il faut que la compétence de délivrer les autorisations revienne exclusivement à la Confédération, et non pas aux cantons, et que des critères stricts s'appliquent.

Dans le cadre d'une modification de l'ordonnance COVID-19, le Conseil fédéral propose trois possibilités pour remplacer l'interdiction des grandes manifestations de plus de 1000 personnes qui est en vigueur jusqu'au 31 août 2020. Au vu de l'évolution épidémiologique actuelle, le canton de Berne est favorable au maintien d'une réglementation au-delà du 31 août 2020. Il privilégie la solution imposant une autorisation pour organiser de grandes manifestations rassemblant plus de 1000 personnes. Il estime cependant que la compétence de délivrer les autorisations doit revenir non pas aux cantons, comme le prévoit le projet, mais à la Confédération. En effet, cette dernière est seule à même de garantir une uniformité de la pratique à l'échelle nationale. Le canton de Berne souhaite que les conditions d'octroi des autorisations soient strictes et comportent, par exemple, l'obligation de porter le masque pendant la manifestation, une limitation du nombre de participants, la création de secteurs à l'intérieur de la manifestation ainsi que pour les entrées et les sorties ou encore des restrictions concernant la restauration.

Il est d'autant plus justifié d'attribuer à la Confédération la compétence d'octroyer les autorisations que les grandes manifestations attirent souvent un public venu de plusieurs cantons voire de l'étranger. Les ligues sportives professionnelles, par exemple, devraient bénéficier d'un régime spécial ; des prescriptions uniformes au niveau national sont plus contraignantes et il faut pouvoir trouver des solutions sur mesure. Par contre, il serait problématique et inadéquat aux yeux du Conseil-exécutif que les soirées de masse, comme les festivals organisés par les bars ou les pubs, ou encore les fêtes de la bière obtiennent des autorisations.

Le Conseil-exécutif est tout à fait favorable à la proposition de rendre le port du masque obligatoire dans les transports aériens.

### Prestations de la Police cantonale en lien avec le coronavirus

La Police cantonale s'occupe depuis cinq mois de la hotline coronavirus du canton de Berne. Ses collaborateurs et collaboratrices se trouvent en première ligne aussi dans d'autres domaines de la lutte contre la pandémie, comme la gestion des ressources (achat, stockage et distribution de matériel de protection), le traçage des contacts ou la mise en œuvre des prescriptions et des plans de protection, qui changent en permanence. Elle est en outre active au sein de l'état-major de l'organe de conduite cantonale.

Par décision du Conseil-exécutif du 4 mars 2020, l'organe de conduite cantonale (OCCant) a été chargé de gérer la lutte contre la crise du coronavi-

rus avec effet rétroactif au 28 février 2020 en raison de la situation particulière décrétée par le Conseil fédéral. L'OCCant a accompli cette mission jusqu'au 25 juin 2020 et c'est son état-major de conduite, placé sous les ordres du remplaçant du commandant de la Police cantonale bernoise (POCA), qui a assumé la responsabilité des opérations. En tant que président de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS), le commandant de la POCA a assuré la coordination entre les différents corps de police du pays pendant cette période.

**Mise en place immédiate  
d'une hotline pour la population**  
L'état-major de conduite de l'OCCant a suivi la situation sur les plans international, national et cantonal avec l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires, rattaché lui aussi à la Direction de la sécurité, et avec les experts. Il a ainsi pu envisager différents scénarios et concevoir des mesures de précaution adaptées, puis en planifier la réalisation. Il est apparu que des structures supplémentaires devaient être activées ou mises en place tant pour informer la population que pour acheter, stocker et distribuer le matériel de protection.

Quelques heures ont suffi à la Police cantonale, le 28 février, pour mettre en service la hotline coronavirus. Celle-ci repose sur des processus de police standardisés prévus en cas d'événement majeur. Près de 24'000 appels ont été enregistrés depuis son activation il y a cinq mois. Il a fallu par ailleurs s'informer sur toute une série de sujets et adapter chaque jour la liste des questions-réponses, qui a pu dépasser les 100 pages. Les collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale ont dû parfois se renseigner plusieurs fois par jour auprès des offices cantonaux ou fédéraux pour être en mesure de répondre aux questions.

**Achat, stockage et distribution  
de matériel de protection**  
La Police cantonale a eu fort à faire, sous la conduite de l'état-major de l'OCCant, pour acheter, stocker (sur les sites militaires du canton) et distribuer le matériel de protection au personnel médical qui en avait le plus besoin. Il lui est arrivé de mobiliser plus de 60 personnes dans la gestion des ressources, un domaine dont elle a assuré le fonctionnement avec des partenaires de la protection de la population. Les structures ordinaires ont depuis recouvré la responsabilité de ce domaine. La logistique, notamment l'entreposage, reste cependant de la compétence de la Police cantonale.

**Participation au traçage des contacts**  
Les membres de la Police cantonale ont par ailleurs prêté main forte à la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration sur le terrain, en particulier pour le traçage des contacts, que dirige un collaborateur de la Police cantonale. *"Je salue la grande réactivité du personnel de la Police cantonale, sa flexibilité face à la crise et son savoir-faire étendu, au service de la population"*, déclare Philippe Müller, directeur de la sécurité. *"Cela montre combien ce métier est polyvalent."*

**Mettre en œuvre les prescriptions et les plans de protection, une tâche complexe**  
Depuis des mois, la Police cantonale est fortement sollicitée dans d'autres domaines aussi. Les restrictions comme les assouplissements décidés par le Conseil fédéral l'ont obligée à multiplier les explications et les contrôles. Les forces de police se sont acquittées de cette mission bien qu'elles aient eu très peu de temps pour s'y préparer, à l'instar d'autres services cantonaux.

Les policières et les policiers cantonaux ont pris le temps nécessaire, malgré des circonstances difficiles, pour expliquer les fermetures d'entreprise ou encore les restrictions appliquées à la vente de certains produits, aux rassemblements dans des endroits à risque ou encore aux manifestations. Certains types de criminalité et les événements sportifs ont certes nécessité temporairement moins d'interventions, mais la cybercriminalité ainsi que les fraudes de toutes sortes ont continué à mobiliser fortement la police. Il a fallu en outre affecter une bonne partie des ressources humaines au renforcement de la présence préventive. La Police cantonale a multiplié les patrouilles, qui se sont déplacées souvent à pied. Elle a parfois dû infliger des amendes. *"L'objectif a toujours été de contenir l'épidémie en insistant sur le respect des consignes du Conseil fédéral"*, souligne le conseiller d'État Philippe Müller. La Police cantonale a également assumé de nouvelles tâches, notamment dans le domaine de la prévention sanitaire, veillant au respect des plans de protection exigés par les autorités fédérales.

Même si le comportement et la responsabilité de chacune et de chacun ont été mis en avant dans la prévention, le public et les médias ont montré un immense intérêt pour l'action de la POCA et pour son évaluation de la situation.

### Le service d'accès au réseau BE-Login désormais utilisable avec la SwissID

Grâce au service BE-Login, la population peut utiliser 24 heures sur 24 des offres en ligne du canton de Berne. Ces prestations de services en ligne sont désormais accessibles de manière simple et sûre grâce à l'identité électronique SwissID. L'Office d'informatique et d'organisation a élaboré dans les derniers mois les conditions nécessaires.

Via son service d'accès au réseau BE-Login ([www.be.ch/belogin](http://www.be.ch/belogin)), le canton de Berne offre différentes prestations de services que ses habitants et habitantes peuvent utiliser par voie électronique 24 heures sur 24. Il leur est possible, par exemple, d'envoyer leur déclaration d'impôt en y joignant directement les justificatifs exigés. Les utilisateurs et utilisatrices peuvent toujours se connecter à BE-Login via leur compte existant, mais ils peuvent désormais le faire aussi avec leur compte SwissID.

**Possibilité d'offrir des prestations nécessitant un niveau de sécurité plus élevé**  
L'offre en ligne est constamment étoffée. En intégrant la SwissID sur BE-Login, le canton de Berne remplit les conditions qui lui permettront de satisfaire aussi à des exigences de sécurité plus élevées pour l'identification des utilisateurs et utilisatrices. Il est par conséquent possible aujourd'hui déjà d'enregistrer gratuitement et en quelques étapes seulement dans son compte SwissID personnel une identité vérifiée au moyen de l'appli SwissID. Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre. L'identité doit être vérifiée clairement pour pouvoir instaurer une communication sûre et cryptée entre l'administration cantonale et les citoyens et citoyennes. Un nombre croissant de prestations en ligne sera ainsi disponible ces prochaines années sans rupture de média et sans papier.

**Une connexion sûre**  
La SwissID est un service gratuit. Un compte peut être créé gratuitement sur le site de SwissID <https://www.swissid.ch/fr>



## 11 / Paroisses

### Paroisse réformée de La Neuveville

#### Cultes dans les homes

Tous les vendredis à 10h à Mon Repos et 10h45 à Montagu  
Dimanche 9 août

Culte, sainte-cène, à 10h30 avec Jean-Marc Leresche, diacre. Accueil café-Taillaule dès 9h45.

Contre vents et marrées : la confiance !

Matthieu 14, 22-33

Cantiques : 92 ; 47-14 ; 62-42 ; 49-13

#### Prière et partage biblique

A la salle Schwander : reprise mercredi 12 août à 10h à la salle Schwander.

Nos pensées pleines de sympathie vont aux familles de Monsieur Francis Bourquin et Madame Hélène Einhorn qui nous ont quitté récemment. Nous leur souhaitons d'être bien entourées et réconfortées.

#### La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, tél. 032 751 28 57

Diacre Jean-Marc Leresche, tél. 079 655 73 09

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, tél. 032 315 11 53

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
et [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 9. August

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst. Mit Miriam Vaucher (Musik), Pfrn. Corinne Kurz.

Pikettdienste und Seelsorge

3. bis 9. August: Pfrn. Corinne Kurz (Tel. 079 439 50 98)

10. bis 31. August: Pfr. Peter von Salis (Tel. 078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

Messes dominicales

Chaque dimanche, la messe est célébrée à 10h en l'église catholique de la rue des Mornets 15.

Durant la période estivale et jusqu'à nouvel avis, le secrétariat de La Neuveville sera desservi le lundi, de 8h à 12h, par l'assistant pastoral Yannick Salomon.

[laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Pas d'informations reçues

Contact

Pasteur : Stéphane Rouèche, [strouche@gmail.com](mailto:strouche@gmail.com)  
032 315 27 37 / 079 429 02 80

Conseil paroissial : M. Lucas Bau, Sous-Banbois 16, 2515 Prêles, 078 922 80 57

[www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Paroisse de Nods

Dimanche 9 août

La Neuveville, 10h, culte

Dimanche 16 août

Nods, 9h15, culte

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - [solveig.p.a@bluewin.ch](mailto:solveig.p.a@bluewin.ch)

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 10h culte en live visible depuis le site

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) - Tél : 032 751 36 65

### Eglise Adventiste - Services à Bienne

Samedi 8 août - Services à Bienne

9h30 : Partage de la parole

10h30 : Culte, avec le pasteur Samuel Cunha

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

**Repas à domicile** : tél. 032 751 21 05

[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

Visitez notre site Internet : [www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mardi de

8h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou

par mail : [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch). Vous pouvez contacter

l'assistant pastoral, Yannick Salomon 079 352 38 12 ou le

secrétariat de Sainte-Marie à Bienne au 032 329 56 01.

[www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pas-torale-catholique-de-bienne-la-neuveville/](http://www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pas-torale-catholique-de-bienne-la-neuveville/)

### Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture

de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

### Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale,

réouverture début avril). Infos et manifestations sous :

[www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel : [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch)

Tél. 032 494 53 43

## Ancien district de La Neuveville



### ORDONNANCE SUR LA PROTECTION DE LA FAUNE SAUVAGE

Dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur la protection de la faune sauvage, la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement a édicté par voie d'arrêté du Conseil-exécutif en date du 18 mars 2020 les mesures de protection suivantes. Elles sont entrées en vigueur le **1<sup>er</sup> août 2020**.

#### Chasseral (n° 79) (commune Nods)

Catégorie C: La chasse est autorisée. Du 1<sup>er</sup> décembre au 31 janvier, lorsque la zone est recouverte d'un manteau neigeux, la chasse avec des chiens est interdite.

Catégorie E: Les chiens doivent être tenus en laisse du 1<sup>er</sup> décembre au 30 juin.

Catégorie F: La pratique des sports d'hiver et de la randonnée hivernale est interdite en dehors des itinéraires balisés.

#### Mont-Sujet (n° 100) (communes Plateau de Diesse, Orvin)

Catégorie C: La chasse est autorisée. Du 1<sup>er</sup> décembre au 31 janvier, lorsque la zone est recouverte d'un manteau neigeux, la chasse avec des chiens est interdite.

Catégorie E: Les chiens doivent être tenus en laisse du 1<sup>er</sup> février au 30 juin.

### Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

### Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) [cabinetdurgencesbienne.ch](http://cabinetdurgencesbienne.ch)

### Dentiste

**0900 90 39 03** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)  
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

### PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)

### Service d'assistance en cas de surcharge en agriculture (AUL)

Numéro de téléphone **079 200 00 44**

Lundi au samedi de 8h - 20h  
[info@aul-be.ch](mailto:info@aul-be.ch)

## Musées / Agenda

### Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

A la suite des décisions du Conseil fédéral, nous avons le plaisir de vous informer que le musée à ouvert ses portes au public depuis le samedi 16 mai de 14h30 à 17h30.

Dès le 13 juin 2020, vous pourrez venir visiter notre nouvelle exposition temporaire "La quadrature du cercle. L'expo qui vaut des tours". Pour tous renseignements :

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [museelaneuveville@bluewin.ch](mailto:museelaneuveville@bluewin.ch)

### Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

16 mai au 31 oct. : Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h.

Exposition : Oskar Binz - peintre, poète, architecte (1895 - 1957).

Renseignements : Tél. 032 315 21 32

[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

### Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes